

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 75 (2017)
Heft: 2

Artikel: Pluralité religieuse et laïcité : qu'en disent les Neuchâtelois? : Ethnographie des "rencontres citoyennes"
Autor: Schneuwly Purdie, Mallory
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823289>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PLURALITÉ RELIGIEUSE ET LAÏCITÉ: QU'EN DISENT LES NEUCHÂTELOIS? ETHNOGRAPHIE DES «RENCONTRES CITOYENNES»¹

MALLORY SCHNEUWLY PURDIE
Pluralités et Centre suisse islam et société
Université de Fribourg
info@pluralites.ch

➤ Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, le champ religieux helvétique s'est profondément modifié. Entre laïcité et pluralités religieuses, les Suisses combinent leurs appartenances et déclinent leurs identités de multiple façons. Que pensent les Neuchâtelois de cette pluralité religieuse? Quelle place devraient avoir les religions dans l'espace public? La laïcité neuchâteloise favorise-t-elle la cohésion sociale? Telles sont trois des questions qui ont été débattues lors des «Rencontres citoyennes» et qui font l'objet de cette contribution.

Mots-clés: pluralité religieuse, pluralisme, laïcité, appartenances multiples, identités.

Dans le cadre de sa troisième édition, l'Association Neuchàtoi a convié la population neuchâteloise à questionner son identité en regard de deux notions: celles de laïcité et de pluralité religieuse. Deux principes apparemment contradictoires et pourtant intimement liés; deux termes qui font appel à diverses réalités, y compris à l'échelle de la Suisse. Parmi les différentes manifestations programmées durant l'automne, Neuchàtoi a proposé des soirées d'un genre nouveau: des «Rencontres citoyennes» invitant les Neuchâtelois à échanger et débattre des articulations entre religions, laïcité, pluralité et identité. À partir d'une ethnographie des «Rencontres citoyennes», cet article veut apporter un éclairage sur les préoccupations des Neuchâtelois lorsqu'il est question de religions et de laïcité. Dans un premier temps, il s'agira de circonscrire théoriquement et contextuellement les concepts de pluralité religieuse et de laïcité. Puis, dans une seconde partie consacrée aux «Rencontres citoyennes», je présenterai leur genèse et leur fonctionnement. À partir des verbatim collectés durant les soirées, il s'agira aussi de comparer et discuter les compréhensions de la pluralité religieuse et de la laïcité qui sont véhiculées parmi la population neuchâteloise. Finalement, je conclurai sur les apports que de telles soirées peuvent apporter dans le débat sur la place de la religion dans l'espace public.

¹ Contribution issue notamment des «Rencontres citoyennes» organisées dans le cadre de NeuchàToi 2016.

PLURALITÉ RELIGIEUSE ET LAÏCITÉ.

UN POINT DE VUE THÉORIQUE SUR LA SITUATION EN SUISSE

QU'EST-CE QUE LA PLURALITÉ RELIGIEUSE?

Le concept de pluralité religieuse désigne le constat empirique de la cohabitation de plusieurs traditions et philosophies religieuses, mais aussi de croyances et de pratiques, de récits sur l'origine du monde ou encore de réponses aux questionnements existentiels des individus². Historiquement, la Suisse s'est construite à partir d'une diversité religieuse intrinsèque. Les interactions et les conflits entre catholiques et protestants ont, à partir du 16^{ème} siècle déjà, contribué à façonner les contours des modes de régulations contemporains de la pluralité religieuse. Si la pluralité historique de la Suisse était essentiellement chrétienne, aujourd'hui elle reflète les mutations sociodémographiques contemporaines liées à l'accroissement des flux migratoires internationaux et à l'accélération de la circulation des idées par le biais des nouvelles technologies.

Cependant, résumer la pluralité religieuse à la juxtaposition d'univers de sens serait réducteur. En effet, le concept de pluralité religieuse doit tenir compte de deux éléments essentiels. Premièrement, il comprend la pluralité confessionnelle interne à chaque religion: le christianisme se décline par exemple en de multiples courants: orthodoxe (russe, roumain, serbe, érythréen, etc.), catholique romain, catholique chrétien, évangélique réformé, anglican, mais aussi en une kyrielle d'églises évangéliques libres (Armée du Salut, Églises apostoliques, mennonite, méthodiste, Église de réveil, etc.). Notons encore que ce n'est là qu'un premier stade de la pluralité. En effet, le catholicisme romain se détaille en de multiples congrégations (dominicains, bénédictins, spiritains, etc.), mouvements (Opus Dei, théologie de la libération, focolari, etc.) ou encore de formes sociales (Église nationale, évêchés et paroisses). De plus, cette pluralité interne n'est pas spécifique au christianisme. Les religions s'étant construites à partir de contextes différents et s'étant exportées vers de nouveaux horizons au gré des avancées des grands empires ou des migrations, toutes trouvent de multiples expressions culturelles de leurs messages initiaux.

Deuxièmement, le concept de pluralité religieuse doit aussi prendre en considération la diversité inhérente aux acteurs sociaux. En effet, le sexe, l'âge, le niveau socio-économique, la formation, la profession sont autant de facteurs qui ont une influence sur la façon dont l'individu va mobiliser ou non des références religieuses³. Prenons un exemple: Esmeddin et Samira sont tous deux musulmans. Esmeddin est un ouvrier à la retraite. Il a émigré du Sud de la Turquie en Suisse à la fin des années 1970. Marié depuis 40 ans à une femme de son village d'origine, Esmeddin a quatre enfants aujourd'hui adultes. Il est musulman comme il est turc, cela fait simplement partie de lui. Il prie régulièrement et jeûne durant le Ramadan. Dans son temps libre, il aime se rendre au Centre islamique et culturel. C'est là qu'il rencontre ses vieux amis et qu'il peut partager ses souvenirs du pays. Samira est étudiante en relations internationales. Elle est née en Suisse il y a 22 ans. Ses parents, tous deux médecins, sont originaires d'Égypte. Longtemps, l'islam n'était pour Samira qu'une tradition familiale. Elle aimait écouter son père lire le Coran; elle adorait la période du Ramadan durant

² Sur la pluralité religieuse en Suisse, je renvoie le lecteur à l'ouvrage collectif dirigé par Martin Baumann et Jörg Stolz (2009) *La nouvelle Suisse religieuse. Risques et chances de sa diversité*. Genève, Labor et Fides.

³ Cf. Pour la Suisse, voire les travaux de Janine Dahinden et de la maison d'analyse des processus sociaux (MAPS – Université de Neuchâtel).

laquelle sa mère concoctait de délicieuses pâtisseries orientales. Récemment, le contexte international l'a beaucoup interrogée sur ses références religieuses. Souvent interpellée sur sa religion, Samira s'est mise à l'étudier. Elle y a trouvé un grand réconfort. Aujourd'hui, elle se ressource dans ses prières quotidiennes. Elles lui permettent de se retrouver et de prendre ses distances avec le flux continu de l'information et de la consommation. Entre Samira et Esmeddin, un seul point commun: l'islam. Si tous deux sont sunnites, ils n'appartiennent toutefois pas à la même *madhâhib* (école juridique du sunnisme)⁴. Leurs autres appartenances divergent sur la nationalité, le statut migratoire, le sexe, la génération, le milieu social ou le niveau de formation. Leurs mobilisations de ces appartenances sont marquées par le contexte dans lequel ils vivent (et ont vécu). Elles ne sont pas non plus fixes dans le temps, mais peuvent fluctuer au gré des situations de vie (adolescence, maladie, échec professionnel, divorce, décès d'un proche, etc.). Plus qu'un constat empirique, la pluralité est ainsi un concept dynamique qui se doit de prendre en compte la capacité des acteurs sociaux à agir sur la (re)présentation de leurs identités sociales ainsi que sur les mobilisations contextuelles de leurs appartenances.

ET LA LAÏCITÉ DANS TOUT CELA?

À l'instar du pluralisme religieux, la laïcité est également un concept construit qui possède sa propre historicité. Il est la réponse d'une société donnée à la question de ses propres modes de gestion des relations entre l'État et les communautés religieuses. En 2005, à l'initiative des sociologues Jean Baubérot, Micheline Milot et Roberto Blancarte, plus de 200 universitaires issus d'une trentaine de pays ont signé la «Déclaration universelle sur la laïcité au XXI^{ème} siècle»⁵. Cette Déclaration définit la laïcité comme «l'harmonisation, dans diverses conjonctures sociohistoriques et géopolitiques, des trois principes [...]: respect de la liberté de conscience et de sa pratique individuelle et collective; autonomie du politique et de la société civile à l'égard des normes religieuses et philosophiques particulières; non-discrimination directe ou indirecte envers les êtres humains» (art. 4). Comme le souligne Baubérot, cette définition «désubstantive l'usage du terme de laïcité en le décomposant en trois indicateurs idéal-typiques: la liberté de conscience, l'autonomie-séparation, l'égalité de traitement»⁶. Elle implique aussi par extension qu'aucune culture, nation ou continent n'a l'apanage de la laïcité, que celle-ci «peut exister dans des conjonctures où le terme n'a pas été traditionnellement utilisé» (art.7).

Cette définition est particulièrement éclairante pour le cas suisse. En effet, la Suisse n'est juridiquement pas un pays laïc. Le préambule de la Constitution fédérale débute en ces mots: «Au nom de Dieu Tout-Puissant! Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création [...] arrêtent la Constitution que voici»⁷. Toutefois, la Confédération délègue aux cantons la réglementation des rapports entre les communautés

⁴ Le sunnisme connaît quatre écoles juridiques: le hanafisme (p.ex. en Turquie, dans les Balkans), le malikisme (p. ex. Maroc, Tunisie, Algérie), le chafisme (p. ex. Égypte, Liban, Indonésie) et le hanbalisme (Arabie Saoudite). Ces écoles juridiques diffèrent du point de vue de la construction méthodologique du droit (usul al fiqh).

⁵ La Déclaration universelle de la laïcité au XXI^{ème} siècle, Site Dialogue & Démocratie en Suisse, <http://www.deds.ch/declaration-universelle-sur-la-laicite-au-xxie-siecle.html> (accédé le 31.01.2017).

⁶ Jean Baubérot (2013) «Sécularisation, laïcité et laïcisation», in EPAM 2013/2, p. 34.

⁷ Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, Préambule. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html> (accédé le 31.01.2017).

religieuses et l'État (art. 72). Ainsi, la majorité des cantons suisses reconnaissent un statut de droit public aux Églises catholique romaine et évangélique réformée; certains cantons accordent des prérogatives de droit public à certaines communautés religieuses et les cantons de Genève et Neuchâtel affirment la séparation de l'État et des communautés religieuses, ainsi que le caractère laïc de leur république⁸. Dire que la Suisse n'est pas constitutionnellement laïque ne signifie toutefois pas qu'il n'y prévaut aucune conception de la laïcité. Au contraire. En Suisse, celle-ci s'exprime par la prise en compte de deux principes: celui de liberté de conscience et de croyance ainsi que de la neutralité confessionnelle de l'État. Ce second précepte sous-entend que les agents de la puissance publique (le personnel de l'État) doivent s'abstenir de manifester leurs appartenances religieuses et de prendre parti, dans l'exercice de leur fonction, pour une religion en particulier. En revanche, les utilisateurs des espaces publics et étatiques ont le droit de témoigner visiblement de leurs croyances, de pratiquer et d'en professer les contenus. Une limitation de ce droit contreviendrait précisément à l'article sur la liberté de conscience et de croyance de la Constitution fédérale (art. 15). Ainsi, c'est une compréhension de la laïcité comme moyen de la cohésion sociale qui domine, plutôt que de la laïcité comme fin en soi. Si juridiquement, les statuts des communautés religieuses diffèrent d'un canton à l'autre, il reste que le concept de laïcité ne se confond pas avec une invisibilisation totale de la religion et de ses expressions. La laïcité «à la Suisse» s'exprime effectivement de façon différenciée dans les cantons, mais elle procède de deux mêmes préoccupations: assurer au citoyen la liberté de croire en ce qu'il veut (ou de ne croire en rien) et veiller à ce qu'il ne règne pas une morale unique en matière de religieux, soit, de garantir la pluralité religieuse.

Tout comme il est impératif de comprendre la diversité religieuse dans sa pluralité, la laïcité aussi doit se saisir dans sa complexité. En effet, outre la pluralité de ses réalités historiques et juridiques (y.c. à l'échelle de la Suisse), il est important de prendre en compte la pluralité de ses usages sociaux. Ainsi, si certains insisteront sur le principe de liberté religieuse (p. ex. les responsable religieux), d'autres miseront sur la séparation (p. ex. les militants anticléricaux) et les derniers appuieront la non-discrimination (p. ex. les croyants de courants minoritaires)⁹. La laïcité doit donc aussi être saisie dans sa complexité. Elle devient ainsi un principe qui rend compte de réalités historiques multiples, qui exprime des préoccupations diverses et variées et un outil de gestion de la diversité religieuse.

LES «RENCONTRES CITOYENNES», CONCEPT ET DÉROULEMENT

Les «Rencontres citoyennes» organisées en 2016 dans le cadre de Neuchâtoï poursuivaient trois principaux objectifs: encourager la discussion parmi la population au sujet la laïcité et de la pluralité religieuse; entendre les positions de la population sur ces deux objets; produire un débat constructif entre concitoyens. Les soirées ont été construites et animées par des collaboratrices du service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel et moi-même. Le concept de ces rencontres est le suivant. À partir du sujet directeur, nous avons formulé quatre thèses illustrant certains aspects de la visibilité religieuse dans l'espace

⁸ Pour plus d'informations sur les rapports État et communautés religieuses en Suisse, cf. Sandro Cattacin et al. (2003) *État et religion en Suisse. Luites pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance*. Étude du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population mandatée par la Commission fédérale contre le racisme.

⁹ Baubérot, *op. cit.*, p. 35.

public. Ces propositions, énoncées sur un ton volontairement provocant, ne représentent pas les opinions des organisateurs, mais des allégations qui suscitent une réaction, un commentaire et donnent l'envie aux participants de s'engager dans la discussion. Imprimées sur de larges posters, chaque thèse était affichée contre un mur. Divisés en petit groupe de quatre à six personnes, les participants devraient se promener de thèse en thèse. À chaque poste les attendait un animateur qui allait les encourager non seulement à échanger, mais aussi les inviter à commenter par écrit les thèses affichées. Chaque groupe est ainsi muni de marqueurs d'une couleur (propre à chaque groupe), de post-it et de gommettes. L'objectif était de transformer les thèses imprimées en un ouvrage qui reflète les opinions et préoccupations des participants en regard des propos avancés. Afin que ces rencontres aient un rythme, toutes les six minutes, une sonnerie retentit et les participants sont priés de se déplacer à la prochaine thèse. Debout, en demi-cercle, les visiteurs ont ainsi discuté les thèses suivantes:

- > Le nombre croissant de personnes de religions différentes menace la culture neuchâteloise.
- > Le modèle neuchâtelois de laïcité qui reconnaît trois Églises favorise la cohésion sociale.
- > La religion est une affaire privée. Les personnes religieuses doivent éviter de manifester leur appartenance religieuse si elles ne veulent pas être discriminées.
- > Les jeunes issus de l'immigration sont discriminés sur le marché de l'emploi. L'État devrait davantage intervenir.

Une fois la boucle bouclée, tous reviennent en plénière. À tour de rôle, les animateurs-thèses restituent, à partir du poster modifié, les résultats des discussions. Puis, un débat peut s'ouvrir dans l'assemblée. Une soirée en trois moments: des échanges en petit groupe, des synthèses de chaque poster, une discussion plénière sur les enjeux soulevés par les thèses et les pistes pour les dépasser. Entre septembre et novembre, nous avons ainsi tenu trois «Rencontres citoyennes» qui ont regroupé près de 60 personnes: des jeunes adultes et des adultes confirmés, des Neuchâtelois de toujours ou d'aujourd'hui, des hommes et des femmes aux appartenances multiples ont échangé, souvent débattu pour terminer autour d'un verre de l'amitié.

Qu'ont donc dit les Neuchâtelois lors de ces soirées? Dans les lignes qui suivent, je présenterai les grandes lignes de discussion des trois premières thèses¹⁰.

¹⁰ Je laisserai de côté la quatrième thèse car bien des éléments touchant au thème de la discrimination avaient déjà été abordée dans les discussions sur la troisième thèse. Par ailleurs, cette dernière thèse était moins spécifiquement articulée autour du pluralisme religieux et de la laïcité, mais plutôt sur le rôle de l'État dans la protection des jeunes issus de l'immigration.

C'est une réalité (par ex. moi sur mon lieu de travail durant la période du ramadan je ne sens jugé.)

Je ne pense pas qu'un bout de tissu, une kippa, une croix, ... devrait être sujet à discrimination.

Personne, devrait être discriminé

on devrait être libre de pratiquer

ne pas rester à la maison

Oui & non

1. ✓
2. Non

La religion est une affaire privée. Les personnes religieuses doivent éviter de manifester leur appartenance religieuse si elles ne veulent pas être discriminées.

- Les personnes qui désirent discriminer devraient être éduquées.

- Cours de religion pour tous pour apprendre ce qui est correct et non pas brouter tout et n'importe quoi à la TV, internet, ...

+ difficile pour les q

NEUCHÂTOI 2016

Laïcité et pluralité religieuse: quels regards?

pas possible de causer ne par valeur

garder Privé pour Privé, et pas pour ne pas être discriminé

comprend que la visibilité choque => risque discriminatoire

Paradoxe

Liberté?

problème d'habillage

ma liberté celle de l'autre

respect des valeurs

respect foi = respect de la religion des autres

Thèse 3 discutée par les jeunes lors de l'une des rencontres citoyennes

LA PLURALITÉ RELIGIEUSE COMME MENACE

THÈSE 1: LE NOMBRE CROISSANT DE PERSONNES DE RELIGIONS DIFFÉRENTES MENACE LA CULTURE NEUCHÂTELOISE.

Les participants des «Rencontres citoyennes» sont unanimes: la diversité religieuse n'est pas une menace pour la culture neuchâteloise. Au contraire. Pour certains, elle est un enrichissement alors que pour d'autres, elle est l'essence-même de la culture neuchâteloise. Un commentaire suggère aussi qu'il n'y a pas de «culture dominante» à Neuchâtel, mais «une culture de la diversité». Un dernier propose d'encourager «une culture de l'accueil» afin de mieux cohabiter.

Si le terme de menace a rebuté les participants, ils reconnaissent néanmoins la présence d'un sentiment de peur lorsque l'on parle de diversité religieuse. Pour certains, les signes religieux dans l'espace public (à l'exemple du voile islamique) peuvent être problématiques: afficher sa religion peut être perçu par des non-croyants comme une invitation détournée à la conversion, comme une critique du mode de vie dominant ou encore un refus d'intégration. Selon eux, des balises doivent être posées afin de garantir le vivre-ensemble.

Les participants soulignent aussi le problème des excès religieux de certains: l'extrémisme, le fanatisme, l'endoctrinement sont des dérives auxquelles il faut être attentif. Ils relèvent que ces dérives posent problème et qu'elles contribuent au développement d'un sentiment de danger. Ils précisent aussi que les médias jouent un rôle de pyromane dans la diffusion de ce sentiment de menace, notamment dans le traitement de l'actualité en lien avec l'islam. En effet, rares sont les articles et chroniques qui apportent une nuance, et les raccourcis liés au flux continu de l'information contribue à la diffusion d'amalgames malsains suscitant un sentiment d'insécurité (parfois croissant).

UN MODÈLE DE LAÏCITÉ À TROIS ÉGLISES

THÈSE 2: LE MODÈLE NEUCHÂTELOIS DE LAÏCITÉ QUI RECONNAÎT TROIS ÉGLISES FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE.

Cette seconde thèse a suscité un vrai débat dans les groupes au sujet de la laïcité. Dans leur grande majorité, les participants ne savaient pas que le canton de Neuchâtel reconnaissait trois Églises. Si quelques participants étaient d'avis que cette reconnaissance de trois Églises était légitime au vu de leurs apports respectifs à la construction historique du pays (et du canton), cet état de fait constitue pour la majorité une incohérence. En effet, la conception dominante de la laïcité parmi les participants est celle d'une stricte séparation entre les communautés religieuses et l'État, ce qui implique qu'aucune communauté religieuse ne devrait bénéficier d'avantages. Ce constat engendre donc de vives discussions: la laïcité neuchâteloise ne devrait-elle pas plutôt procéder de la reconnaissance de toutes les religions? Ou devrait-elle justement se séparer plus clairement de toutes les religions? Les avis sont mitigés: pour certains, en fonction du nombre de ses fidèles, d'autres religions devraient obtenir un meilleur statut. Ils relèvent aussi que des membres des communautés israélites et musulmanes aimeraient «donner l'impôt» à leurs associations religieuses. Pour d'autres, ouvrir la reconnaissance à d'autres religions, c'est prendre le risque de reconnaître des «sectes» ou d'autres mouvements qui seraient liberticides et irrespectueux des principes démocratiques. La position «n'en reconnaître aucune» obtient un certain soutien, mais quelques voix se font entendre pour souligner que cette option économise la réflexion de fond qui devrait se faire

sur le changement socioreligieux en cours. Reconnaître d'autres religions diront ceux-ci, c'est témoigner de leur existence sociale, et réciproquement, demander une reconnaissance, c'est exprimer une compréhension du système et la volonté d'être un acteur (au sens d'en être actif) de la société.

LA RELIGION COMME AFFAIRE PRIVÉE

THÈSE 3: LA RELIGION EST UNE AFFAIRE PRIVÉE. LES PERSONNES RELIGIEUSES DOIVENT ÉVITER DE MANIFESTER LEUR APPARTENANCE RELIGIEUSE SI ELLES NE VEULENT PAS ÊTRE DISCRIMINÉES.

Cette dernière thèse n'a pas laissé les participants de marbre. Au contraire. Les débats ont été vifs sur le caractère «privé» et «public» des appartenances religieuses, mais aussi sur le risque de discrimination. Si la majorité est d'accord pour dire que la religion est une affaire privée, ce qu'ils entendent par «privé» n'est pas univoque. En effet, pour certains, «privé» signifie simplement que l'État n'a pas le droit d'intervenir sur l'appartenance à tel ou tel courant. En d'autres termes, l'État ne peut pas interdire aux individus d'appartenir à telle ou telle religion. «Privé» désigne pour ceux-ci l'autonomie des choix individuels par rapport à l'État (qui serait du domaine du «public»). Pour d'autres, «privé» englobe aussi le fait que d'autres individus n'ont pas le droit de forcer ou d'influencer une personne pour adhérer à telle ou telle croyance. «Privé» ici s'entend alors comme un choix strictement individuel qui doit s'opérer en dehors de toute contrainte sociale. Ces deux positions n'ont ainsi (a priori) rien contre la visibilité des appartenances religieuses des uns et des autres. Une troisième position a également émergé: celle qui comprend «privé» comme le stricte espace domestique. Pour ces derniers, les personnes peuvent croire et pratiquer ce qu'elles veulent pour autant que leurs croyances et pratiques n'apparaissent pas en dehors de leur domicile. Pour ceux-ci, tout espace extérieur au foyer est considéré comme «public» et ils estiment que toute manifestation d'une appartenance religieuse dans l'espace public devrait être interdite. Ces trois opinions sur la dichotomie «privée – public» témoignent de la sensibilité des questions religieuses et de la complexité de réguler celles-ci tout en garantissant la liberté de conscience et de (non) croyance des uns et des autres.

En revanche, sur la discrimination, les avis sont unanimes: elle doit être proscrite. Cependant, les participants sont conscients qu'il reste un travail important à faire dans la prévention des discriminations. Celui-ci pourrait par exemple passer une pédagogie positive de la différence culturelle. En d'autres mots, un accent sur les apports de la diversité au lieu de ses risques pourraient contribuer à déconstruire certains stéréotypes et préjugés.

ÉLÉMENTS CONCLUSIFS

Les «Rencontres citoyennes» ont répondu à leurs objectifs. Les participants se sont prêtés au jeu: ils se sont «rencontrés» et ils ont fait entendre leur voix à leurs concitoyens et à des représentants des autorités. Les «Rencontres citoyennes» ont ainsi permis la création d'un espace de paroles réciproques dans lequel la voix de Monsieur et Madame Tout le Monde pouvaient se faire entendre. Si des représentants des autorités communale et (parfois) cantonale y étaient présents, ils n'avaient pas le monopole du verbe. Les discussions ont montré que l'échantillon de Neuchâtelois présents est attaché à la culture de l'accueil et de la diversité du canton. Ils définissent la laïcité comme un outil de la cohésion sociale, mais ils se divisent sur le caractère privé ou public des manifestations d'appartenances. Ces soirées ont

également permis de percevoir quelques-uns des sentiments et émotions des Neuchâtelois à l'égard du religieux et de ses expressions contemporaines. Par exemple, les craintes et les appréhensions provoquées par une visibilité des pratiques musulmanes, les agacements liés aux demandes de dispenses de cours (comme la biologie) de la part de membres d'Églises évangéliques libres, les crispations autour de l'emplacement d'une crèche de la Nativité ou de la récitation de chants de Noël. Les Neuchâtelois sont conscients du changement socio-religieux qui s'opère. Ce changement ne les laisse pas indifférents et il les questionne sur ce qu'ils sont d'accord de voir changer et ce qu'ils ne veulent pas voir changer. À la fois disposés au changement et méfiant envers lui, les Neuchâtelois se rejoignent sur une posture commune: la pluralité religieuse appartient aujourd'hui au patrimoine local et une discussion doit s'ouvrir sur le meilleur moyen de conjuguer cette diversité au présent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAUBÉROT Jean «Sécularisation, laïcité et laïcisation», in *EPAM* 2013/2, p. 31-38.

BAUMANN Martin et STOLZ Jörg (dir.) *La nouvelle Suisse religieuse. Risques et chances de sa diversité*, 2009, Genève, Labor et Fides.

CATTACIN Sandro et al., *État et religion en Suisse. Luttres pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance*. 2003, Étude du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population mandatée par la Commission fédérale contre le racisme.

Revue Economique et Sociale

75 ANS D'ACTUALITÉ RÉFLÉCHIE.

Des idées novatrices, des points de vue rigoureux, des auteurs engagés.

Souscrivez à un abonnement à la RES: parution trimestrielle ininterrompue depuis 1943.

Plus d'info sur www.revue-res.ch

Je m'abonne à la Revue économique et sociale
pour l'année 2017

Abonné Suisse > CHF 85.- ☐

Abonné Europe > CHF 95.- ☐

Compte CCP: 10 - 7100 - 0

UBS 243-449805-40 swift UBSWCHZH10A
IBAN ch40_0024_3243_4498_0540k

Société d'études économiques et sociales
L'Internef - UNIL / 1015 Lausanne

tél 021 691 53 27 / fax 021 692 33 85
e-mail infosees@unil.ch

Nom

.....

Titre

Organisation.....

.....

Adresse

.....

Date

Signature

SOZARCH (Zürich)



EM000008667816

UNE BANQUE QUI SE BAT POUR LES ENTREPRISES.

Aux côtés des entrepreneurs,
avec constance, technicité et créativité.

- Financement de l'investissement
- Gestion de la trésorerie et des changes
- Global commodity finance
- Fusions et acquisitions
- Private equity

